

Les citoyens éclairés  
Maison des associations  
Place Penvern  
56600 Lanester

à l'attention de Mme Thiery maire de Lanester  
et de Mr Le Deun Préfet du Morbihan  
CSF, Que Choisir Lanester

Le 16 mai 2019

Madame, Monsieur,

Nous avons été contactés par Mr et Mme C, habitants de Lanester, qui ont aujourd'hui de graves problèmes de santé, à la suite de la pose du compteur linky à leur domicile, il y a seulement 3 mois. Il y avait déjà sur la commune la ligne haute tension, la voie ferrée électrifiée, la 4G, le wifi « public » en centre ville et dans les salles associatives qui génèrent un smog électromagnétique dénoncé par de nombreux scientifiques.

Pour ces personnes, comme pour beaucoup qui ne font pas forcément le lien entre les symptômes et l'exposition aux ondes, c'est la goutte d'eau, l'onde de trop.

Il est impensable et scandaleux de mettre ainsi en danger la vie de la population en soumettant toute cellule vivante (végétale, animale, humaine) à un seuil d'émission d'ondes et une durée d'exposition qui ne correspondent plus du tout aux normes d'émissions d'ondes électro magnétiques actuellement en vigueur sur notre territoire, ni pour la durée du temps d'exposition, ni pour la multiplication des sources d'irradiation. Comme vous le savez Mme Thiery, puisque vous êtes en charge des nouvelles technologies sur Lorient aggro, ces normes ne prennent en compte que l'EFFET THERMIQUE, c'est-à-dire que tant que l'on est pas « cuit », il n'y a pas de problème... 41 et 61 volt/mètre en France, 6 en Suisse ! 3 au Luxembourg... et 0,6 v/m préconisés par le Conseil de l'Europe, 2volt/mètre à Paris ? L'ANFR donne même le seuil d'émission de 87 volt/mètre en ondes pulsées comme le linky, seuil d'ailleurs contesté par le CRIIREM, seul organisme national habilité à effectuer des mesures avec des appareils étalonnés. Rappelons que la norme de compatibilité électromagnétique pour les appareils électriques et électromagnétiques (pacemaker, pompes à insuline etc...) est de 3 volt/mètre !

Ces ondes ont généré autour de nous un four micro ondes géant, et la 5G qui se profile à l'horizon va encore amplifier la destruction pure et simple de toute vie sur notre planète. Nous sommes embarqués dans un train sans conducteur qui fonce dans le mur...

La ville de Lanester est propriétaire des compteurs et réseaux électriques, comme toute collectivité territoriale, et si un transfert de compétence a été effectué avec le syndicat d'électricité Morbihan énergie, cela ne veut pas dire cession, ni transfert de propriété. En ce sens, la responsabilité de la ville est engagée en cas de dommage matériel et corporel inhérent aux technologies installées.

A ce jour, plus d'une centaine de lanestériens sont adhérents à notre association, et nombreux sont ceux qui souhaitent refuser le compteur linky en toute démocratie. Or certains se voient aujourd'hui menacés du tribunal par la société Enedis, c'est inadmissible ! (Voir courrier ci-joint)

Nous demandons l'arrêt immédiat de la pose des compteurs linky et l'arrêt des concentrateurs qui injectent le CPL sur le réseau 24h/24.

Il y a plus d'un an Mr Villani, député LREM, s'était engagé lors de la table ronde du 14 décembre 2017 à l'assemblée nationale, de faire effectuer de nouvelles mesures in situ, tenant compte de l'accumulation des différentes sources de pollution électromagnétique, et en élaborant un protocole multipartite avec le CRIIREM.

Pas de nouvelles depuis, si ce n'est une augmentation des incendies d'origine électrique, et une augmentation très forte du taux de mortalité ces dernières années. Nous avons demandé à l'hôpital de Bretagne Sud les statistiques des mortalités par AVC et maladies cardio vasculaires, que nous n'avons jamais obtenues.

De plus, le médiateur de l'énergie, dans son rapport annuel 2018, tire la sonnette d'alarme sur la hausse des factures (+ 6 % en moyenne) :  
<http://www.lefigaro.fr/conso/le-mediateur-de-l-energie-denonce-la-hausse-des-tarifs-de-l-electricite-20190514>

La priorité des instances d'État, en accord avec la loi Abeille et la Charte européenne de l'environnement, devrait être de protéger la population, pourtant quand on voit la cohorte de personnes devenues EHS et MCS, qui se retrouvent à devoir quitter leur logement, leur travail, leur famille, à ne plus savoir où se mettre pour échapper aux ondes tueuses, (car vous savez sûrement que de nombreux brevets d'armes utilisant les ondes électromagnétiques ont été délivrés ces dernières années), on se demande vraiment ce qui se passe dans notre pays... et quelle est cette volonté de ne pas entendre et de laisser décider les industriels, en l'occurrence les opérateurs de téléphonie mobile, installer à leur guise leur matériel, sans aucun souci de notre santé.

Nous avons déjà interpellé Mme Marisol Touraine sur le fait qu'aucune réglementation n'existait pour l'utilisation du CPL sur les réseaux électriques. Aucune réponse !

Nous vous demandons d'agir, et vite. Les EHS sont toujours dans l'urgence, car lorsqu'il y a saturation d'exposition, il faut absolument trouver immédiatement un espace ou récupérer, ce qui est encore récupérable par l'organisme. A force, il ne peut plus retrouver un équilibre, car c'est l'ADN qui est directement atteinte, avec impossibilité de réparer. Nous sommes des bêtes traquées par un monstre invisible.

Nous attendons votre réponse, mieux vos décisions.

Veuillez agréer, Madame le Maire, Monsieur le Préfet, nos salutations citoyennes

La présidente , Danièle Bovin